

Membre d'un jour

Définition

Un archer québécois non membre de la Fédération de tir à l'arc du Québec (TAQ) qui participe à un événement ou tournoi de niveau local, régional ou provincial peut être inscrit comme membre d'un jour.

Le titre de membre d'un jour donne accès à

- Participer à un événement ou à un tournoi uniquement.
- Accéder au service d'assurances des membres de la Fédération de tir à l'arc du Québec.

Un membre d'un jour

- Ne peut participer à aucune activité réservée aux membres réguliers de la Fédération.
- Ne peut pas avoir un classement.

Admissibilité

- Le titre de membre d'un jour ne s'applique pas à un archer d'une autre province si celui-ci est membre de Tir à l'arc Canada.
- Un archer d'une autre province ne peut participer à des activités québécoises s'il n'est pas un membre de Tir à l'arc Canada.
- Un archer d'une autre province ne peut pas profiter de la tarification de membre d'un jour.

Tarification

- **Des frais de 5,00\$* sont exigés.**
- Le paiement est effectué par le club organisateur.

Exigences

- Le comité organisateur qui accepte des membres d'un jour a l'obligation de faire parvenir au secrétariat de la Fédération de tir à l'arc du Québec le formulaire dûment complété avant la tenue de la compétition pour que l'archer et l'organisateur soient couverts par les assurances lors de cet événement **uniquement**.
- Si une contrainte hors du contrôle de l'organisateur ne lui permet pas d'envoyer le formulaire avant l'événement, il pourra bénéficier d'un délai de 24 heures suivant la tenue du tournoi pour envoyer les formulaires et les paiements.
- Un formulaire dûment complété et le paiement sont requis chaque fois qu'un archer veut profiter de la tarification d'un jour.

Archer de moins de 18 ans

- Le comité organisateur qui accepte des membres d'un jour de moins de 18 ans a l'obligation de faire parvenir au secrétariat de la Fédération de tir à l'arc du Québec le formulaire dûment complété avant la tenue de la compétition pour que l'archer et l'organisateur soient couverts par les assurances lors de cet événement **uniquement**.
- Si une contrainte hors du contrôle de l'organisateur ne lui permet pas d'envoyer le formulaire avant l'événement, il pourra bénéficier d'un délai de 24 heures suivant la tenue du tournoi pour envoyer les formulaires et les paiements.
- Un formulaire dûment complété et le paiement sont requis chaque fois qu'un archer veut profiter de la tarification d'un jour.

Exigence spécifique pour les moins de 18 ans

- Pour cette clientèle, le club a l'obligation de garder une copie du formulaire dans ses dossiers administratifs, et ce jusqu'au moment que l'archer en question atteint sa majorité.
- Un archer de moins de 18 ans même s'il n'est plus membre d'un club ou de la fédération, en cas d'accident survenu durant les séances organisées par le club, et considérant qu'il a subi un dommage l'empêchant de fonctionner normalement, peut revenir jusqu'à son majorat, contre l'entraîneur, le club et la fédération.

Détacher et envoyer avec le paiement.

Membre d'un jour (résident québécois seulement)

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Événement :

Date :

Club organisateur :

Poulies Recourbé Traditionnel Chasseur Open 3D Concentrique

Maître Senior Junior Cadet Benjamin Minime
50 ans et plus 21 à 49 ans 18 à 20 ans 15 à 17 ans 13 et 14 ans 12 ans et moins

Frais d'inscription à la Fédération de tir à l'arc du Québec 5,00\$ payables par le club organisateur.

J'ai pris connaissance et j'adhère aux exigences identifiant un membre d'un jour

Signature de l'archer obligatoire:

NOTE : Chaque section du formulaire doit être complétée. Un formulaire par archer par événement, doit être retourné au secrétariat de la Fédération de tir à l'arc du Québec, accompagné du paiement, dans les délais prescrits.

* Tarif proposé par les membres lors du Colloque 3D en 2016 à Trois-Rivières, et entériné par le Conseil d'administration de la Fédération de tir à l'arc du Québec.